

Mairie de Liffré

Service Enfance/Jeunesse

Directrice/teur des TAP à R.Desnos / J.Ferry :
06 26 21 20 15

Directrice/teur des TAP à J.Prévert :
06 11 65 00 86

PROJET de fonctionnement TAP

Ecoles publiques
de Liffré

SOMMAIRE

Les principes du Projet Educatif Local.....	3
Les Temps d'Activités Périscolaires.....	4
Descriptif des TAPs	
L'équipe d'encadrement.....	5
Le public.....	5
Les équipes.....	5
Les horaires.....	5
Les locaux.....	5
La répartition.....	6
Le fonctionnement	
TAP Maternelles.....	7
TAP type Ecole Robert Desnos.....	7
TAP Elémentaires.....	8
TAP type Ecole Jules Ferry.....	8
TAP type Ecole Jacques Prévert.....	9
Les inscriptions aux TAPs.....	10
La Pharmacie.....	11
Le règlement.....	12
Un outil : la charte « pour bien vivre ensemble ».....	13
L'organisation des activités	
Les réunions.....	14
Les informations	
Evolutions du projet.....	15
Sécurité incendie.....	15

L'animateur

- Est garant de la sécurité physique et affective des enfants.
- Donne du sens aux activités par la mise en œuvre du projet pédagogique.
- Est un guide et met l'enfant en lien avec l'environnement.
- Reste disponible tout au long de la journée.
- Protège tout comportement constructeur et stoppe tout comportement destructeur.
- Entretien et fait vivre les aménagements et le matériel.
- Porte une attention particulière aux enfants qui ont en besoin ou qui ont besoin d'aide.
- Il communique et favorise les échanges.
- Se rend disponible et communique avec les familles de leur enfant

INFORMATIONS

Projet de fonctionnement, Projet de service et Projet Educatif Local (PEL)

Ce **projet de fonctionnement** pourra être amené à évoluer en fonction du **projet global de service**, du **PEL** porté par la collectivité, sur chaque site périscolaire et extrascolaire et des protocoles sanitaires liés au **COVID**.

La sécurité Incendie

Les **indications** en matière d'incendie sont affichées dans les écoles.

Un **protocole d'évacuation** est mis en place : il décrit la conduite à tenir par les animateurs et par l'équipe de direction en cas d'incendie. Ce protocole est le même qu'effectué au centre de loisirs.



L'ORGANISATION DES ACTIVITES

Les Réunions

Coordination TAP : 4 réunions de 1h30 sont organisées pour préparer les TAP : Projet, animation, débriefing, infos à faire passer, etc. et deux réunions de 2h sont aussi planifiées, une pour la rentrée et la dernière en fin d'année pour faire un bilan.

Réunion avec les enseignants : 1 au début de l'année scolaire pour que chacun se rencontre. Permet un échange avec les enseignants sur les projets prévus, mais c'est aussi un temps qui favorise la réalisation de projets en commun.

ROLES DE CHACUN

Directeur/rice.

- Sont garantes de la sécurité physique et affective des enfants.
- Sont garantes de la mise en œuvre du projet pédagogique.
- Ont en charge la coordination et l'animation de l'ensemble de leur équipe.
- Gèrent les relations avec les différents partenaires (prestataires de service, partenaires, municipalité, etc).
- Ont en charge la gestion quotidienne (administrative et matérielle).
- Ont un rôle de formation et de suivi des animateurs.
- Associent les parents à la vie Des TAP (inscriptions, informations...).
- Déterminent les points négociables et non négociables relatifs au bon fonctionnement.
- Gèrent les fiches sanitaires de liaison et autorisations parentales.

Les principes du Projet Educatif Local

Le Projet d'Education Local a été écrit afin d'avoir une ligne directrice cohérente pour tous les acteurs éducatifs de la commune de Liffré.

Tous les acteurs, à leur façon et en fonction de leurs moyens, en complémentarité les uns avec les autres, assurent un rôle d'éducateur dans tous les temps de l'enfant.

- ⇒ Mettre les enfants au cœur du projet ;
- ⇒ Promouvoir le bien-être à l'école ;
- ⇒ Promouvoir le vivre-ensemble ;
- ⇒ Développer l'ouverture sur le monde et la culture ;
- ⇒ Proposer des activités mettant les jeunes en situation d'acteurs.
- ⇒ Développer l'éveil et les compétences des enfants et des jeunes
- ⇒ Éveil corporel, découverte d'activités sportives, découverte de l'environnement
- ⇒ Développement d'activités manuelles (arts plastiques, bricolage, jardinage)
- ⇒ Faciliter la découverte et les pratiques culturelles
- ⇒ Accompagner les familles, les enfants et les jeunes dans l'utilisation des nouveaux médias

Au terme d'un processus engageant l'ensemble de la communauté éducative de son territoire (élus, Education Nationale, associations, parents), la commune de Liffré se dote d'un Projet Éducatif Local (PEL) dont le but consiste : à formaliser ce que les acteurs locaux s'engagent pour, collectivement, assumer leurs responsabilités ; ainsi qu'à accompagner les enfants et les adolescents jusqu'à leur entrée dans l'âge adulte, tout en leur permettant d'être des acteurs dans l'espace social.

Les acteurs éducatifs (école, structures et associations sportives ou culturelles) s'y engagent à considérer l'enfant dans sa globalité et à agir en complémentarité avec la famille, sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant.

Les Temps d'Activités Péri-scolaires

L'une des ambitions politiques de la collectivité, inscrite dans le Projet Educatif Local et de Territoire, est de favoriser l'autonomie des enfants sur tous les temps d'accueil. Tout au long de l'année, l'enfant doit pouvoir grandir à son rythme dans un environnement sécurisant.

L'équipe met tout en œuvre pour organiser les temps d'activités péri-scolaires afin que chaque enfant puisse se détendre, expérimenter et découvrir le monde qui l'entoure de façon autonome.

L'aménagement mis en place en réponse au fonctionnement consiste à aménager des espaces, favorisant l'autonomie des enfants. Le fonctionnement, les objectifs, la posture de l'animateur et les consignes à donner aux enfants sont réfléchis dans le cadre de réunion d'équipe régulière.

Un inventaire, très clair et visuel, permettra aux enfants de prendre leurs responsabilités quant à l'entretien et le rangement du matériel. Ainsi nous pouvons également aménager des espaces, qui permettent à l'enfant d'aller à la découverte de nombreuses choses différentes, à son rythme et de développer des compétences dans le champs d'activités qui lui convient/intéresse.

Une **infirmierie** se trouve dans chaque école. Elle dispose de lits et permet d'être au calme pour soigner les enfants ou y allonger les plus malades.

Tous les soins apportés aux enfants sont notés sur un registre d'infirmierie et, en fonction de la gravité des blessures, sont notifiés dans le cahier de liaison de l'enfant, pour en informer les parents le soir-même.

Responsable sanitaire :

Lorraine MAYON pour l'école J.FERRY et R.DESNOS.
Laura FREMONT pour l'école J.PREVERT.



Les inscriptions

Les inscriptions aux TAP sont **obligatoires**, elles se font sur l'espace famille.

Celles-ci doivent être réalisées, dernier délai le mardi de la semaine précédente pour la semaine suivante* (et le dernier mardi avant les vacances pour la rentrée).

***exemple : pour réserver pour la semaine du 17/09, je dois me connecter avant le mardi 12/09 au soir.**

Il est possible **d'annuler votre réservation 48h avant** la date souhaitée, et cela avant 9h00 :

- envoyer un mail à la boîte mail jeunesse : service.périscolaire@ville-liffre.fr

- merci de mettre un mot dans le cahier de liaison de votre enfant afin d'en informer son enseignant.

DESCRIPTIF DES TAP

Lieu : Ecoles publiques de Liffré

Organisateur : Mairie de Liffré, rue de Fougères, 35340 Liffré

L'équipe d'encadrement

Les équipes varient selon les écoles.

Directrices Diplômées :

- Ecoles **R.Desnos et J.Ferry** —> Lorraine MAYON
- Ecole **J. Prévert** —> Laura FREMONT

Animateurs, ATSEM, et éducateurs sportifs : Diplômés ou non (BEATEP, BAFA ou équivalent...)

- Ecole J. Ferry et R. Desnos —> 9 et 14
- Ecole J. Prévert —> 12

Bénévoles : Lire et faire lire, Territoire Ludique, ludothèque, association etc.

Le public

Les TAP accueillent les enfants de **la moyenne section au CM2**. Les enfants sont accueillis dans leurs écoles respectives le lundi, mardi, jeudi et vendredi.



Les horaires et locaux

Desnos : 13h45-14h30
Ferry : 15h30-16h30
Prévert : 15h30 - 16h30

Un TAP Récré est proposé le mardi aux écoles Jules Ferry (CP, CE1) et Robert Desnos (MS,GS), et le lundi à l'école Jacques Prévert (CE1-CE2, CE2, CM1, CM2 et ULIS).



La répartition

- Ecole Desnos (Moins de 6 ans) :
La réglementation Jeunesse et Sport convient d'un animateur pour 14 enfants.

- Ecole Ferry (Plus de 6 ans) :
La réglementation Jeunesse et Sport convient d'un animateur pour 18 enfants.

- Ecole Prévert (Plus de 6 ans) :
La réglementation Jeunesse et Sport convient d'un animateur pour 18 enfants.

De plus petits groupes sont constitués selon les projets, les activités et les effectifs.

Toutes les activités sont ouvertes à tous les enfants fréquentant chaque école.

Les âges sont mélangés (selon le protocole en vigueur sur chaque site), chaque enfant peut choisir son espace/activité.

Chaque encadrant peut partir à son activité en veillant bien de ne pas laisser des enfants sans inscription dans une des zones. L'animateur doit orienter l'enfant dans un des pôles.



TAP type Jacques Prévert

Les TAP de Jacques Prévert accueillent les enfants de 15h30 à 16h30.
Les enfants concernés sont les 8-11 ans (CE1-CM1-CM2-ULIS)

15h30-15h35	Sonnerie pour signaler la fin de la journée scolaire. Les enfants ne participant pas aux TAP sont accompagnés par les enseignants à la sortie de l'école. Les enfants participants aux TAP se rendent dans les espaces où ils se sont inscrits, de manière autonome, le midi.
15h35-16h25	Les enfants sont en activité dans les différents espaces.
16h30 Sortie seul ou accompagnée	A la sonnerie, les enfants qui rentrent chez eux, montrent obligatoirement leur carte de sortie afin de vérifier s'ils sortent accompagné ou seul. La sortie seule se fait par le portail à vélo de l'école, la sortie accompagnée se fait par le hall d'entrée. Si il était prévu une sortie seul pour votre enfant et que finalement vous êtes présent pour le récupérer, merci d'aller au portail à vélo (côté gymnase de J.Prévert). Les enfants non récupérés par leur famille se rendent à l'accueil périscolaire avec les autres enfants inscrits. Le départ de l'école pour l'AP du soir est à 16h35.
16h30	Un animateur se rend dans la cour N°2 pour accueillir les enfants qui vont à l'accueil périscolaire. Les enfants effectue leur pointage de manière autonome et se rendent ensuite, avec les animateurs dans leur salle pour prendre le goûter.

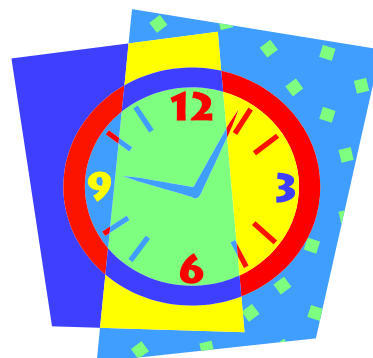
TAP Elémentaires
Ecoles Jules Ferry et Jacques Prévert

TAP type Jules Ferry

Les TAP de Ferry accueillent les enfants de 15h30 à 16h30 . Les enfants concernés sont les 6-7 ans (CP-CE1)

15h30-15h40	Les enfants se rendent directement auprès de l'animateur dans l'espace qu'ils souhaitent, se dirigent vers l'espace qu'ils ont choisi. Les enfants n'allant pas aux TAP sont accompagnés vers la sortie avec leur enseignant.
15h40-16h25	Les enfants sont dans les différents espaces.
16h30	Les enfants allant en accueil périscolaire du soir viennent s'asseoir dans la cour ou le hall en cas de pluie, pour les ce1 et dans le couloir pour les CP. Les animateurs les prennent en charge et les emmènent prendre le goûter au restaurant. Pour les enfants n'allant pas à l'accueil périscolaire, les enfants partent par petits groupes avec la directrice vers la sortie. Un animateur reste à la porte pour réguler la sortie.

Mardi : TAP récré



LE FONCTIONNEMENT

TAP Maternelles
Ecole Robert Desnos

TAP type Robert Desnos

Les TAP de Desnos accueillent les enfants de 13h45 à 14h30. Les petites sections sont en sieste, encadrées par deux ATSEM.

13h30 –13h45	Les enfants s'inscrivent aux espaces sur le temps du midi, en se rangeant sous les affiches représentant l'activité ou l'espace choisi. Les enfants choisissent d'eux-mêmes l'espace où ils souhaitent aller.
13h45 - 13h55	A 13h45 : Les animateurs et ATSEM prennent en charge les enfants de leur activité dans la cour. Ils partent en activité.
13h55-14h25	Activité dans les différents espaces
14h25-14h30	Pour le retour en classe, les animateurs se positionnent de façon à ce que les enfants puissent se rendre en libre circulation aux toilettes puis dans leur classe.

Tous les enfants qui arrivent de chez eux sont pris en charge au portail maternelle par la directrice des TAP.

